

POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE  
ET SOLIDAIRE

# FICHES PRATIQUES



Solidarity and Social Outcomes Learning Economy Inventing Liveliness



UNE COLLABORATION  
FRANCO-ESPAGNOLE



Cofinancé par le  
programme Erasmus+  
de l'Union européenne

# Usages des fiches pratiques

## **Objectifs du projet SSOLEIL :**

- Faciliter l'accès à l'information et à la formation sur l'ESS à travers du matériel pédagogique et des activités de formation
- Promouvoir l'intercoopération entre les structures de l'ESS sur différents territoires
- Sensibiliser à l'importance de l'ESS dans la construction de sociétés plus justes et durables

## **Destinataires des fiches pratiques :**

- Les collectivités territoriales souhaitant intégrer les critères de l'ESS dans leurs politiques
- Les entrepreneurs intéressés par les modèles économiques coopératifs et durables
- Les entrepreneurs de l'ESS souhaitant s'impliquer dans le développement de l'ESS
- Les accompagnateurs de porteurs de projet ou d'entrepreneurs installés ou acteurs du développement de l'ESS
- Les formateurs qui souhaitent transmettre des connaissances sur l'ESS
- Le grand public souhaitant en savoir plus sur l'ESS et participer à des initiatives solidaires

# Fiche n°2 : Le cadre de l'ESS

## Session 2 : Cadre réglementaire et politiques publiques de soutien à l'ESS

Durée : 1 heure et 30 minutes

### Objectifs :

- Connaître la législation en vigueur sur l'ESS en France et en Europe
- Identifier des stratégies pour promouvoir l'ESS auprès des collectivités

### Contenu :

- Cadre réglementaire et institutionnel de l'ESS en France
- Politiques de l'UE : stratégies européennes de soutien à l'ESS
- Obstacles et opportunités pour le développement de l'ESS

### Méthodologie pour animer la sessions :

- Présentation et analyse des textes législatifs
- Atelier : comparaison des contextes français, espagnol, européen
- Atelier pratique sur les leviers à activer pour le développement de l'ESS

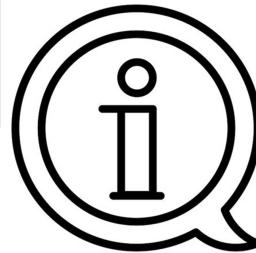
### Matériels :

- Ordinateur et diapositives
- Textes législatifs en vigueur
- Paperboard et feutres

### Public cible :

- Techniciens ou représentants de collectivités territoriales
- Entreprises intéressées par l'ESS
- Acteur du développement de l'ESS

# Le cadre réglementaire de l'ESS en France



La France est une référence dans le développement et la régulation de l'ESS en Europe. La [\*\*loi Hamon du 31 juillet 2014 sur l'ESS\*\*](#) a fourni un cadre juridique solide, renforçant la reconnaissance et le soutien aux coopératives, aux mutuelles, aux associations et aux entreprises commerciales.

## DEFINITION :

*« un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé »*



Renforcer les politiques de développement local durable



Reconnaitre l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique



Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS

## 5 objectifs



Provoquer un choc coopératif



Redonner du pouvoir d'agir aux salariés

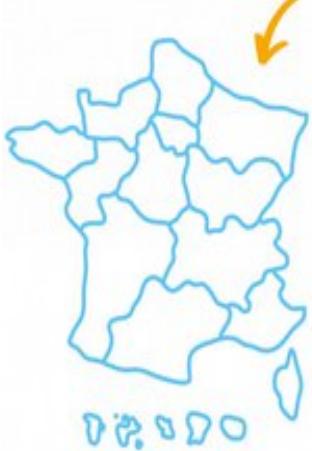
La loi Hamon permet également **l'ouverture, en terme de statut juridique, aux entreprises commerciales, jusqu'alors exclues de fait de l'ESS**. Ainsi, les structures de l'ESS peuvent être :

- Des associations locales ou internationales ;
- Des mutuelles à but non lucratif, actrices de la santé et des assurances ;
- Des fondations de personnes ou d'entreprises ;
- Des entreprises commerciales qui respectent les principes fondateurs de l'ESS : leur finalité sociale est prioritaire par rapport à leurs objectifs économiques ;
- Des coopératives, dont les membres associés détiennent au moins une part dans la structure. Parmi ces dernières, deux types de coopératives sont d'ailleurs régulièrement privilégiées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour organiser leurs activités : les Scop (société coopérative et participative) et les Scic (sociétés coopératives d'intérêt collectif).

# Le cadre institutionnel de l'ESS en France



Chambre  
française  
de l'Économie  
Sociale et  
Solidaire

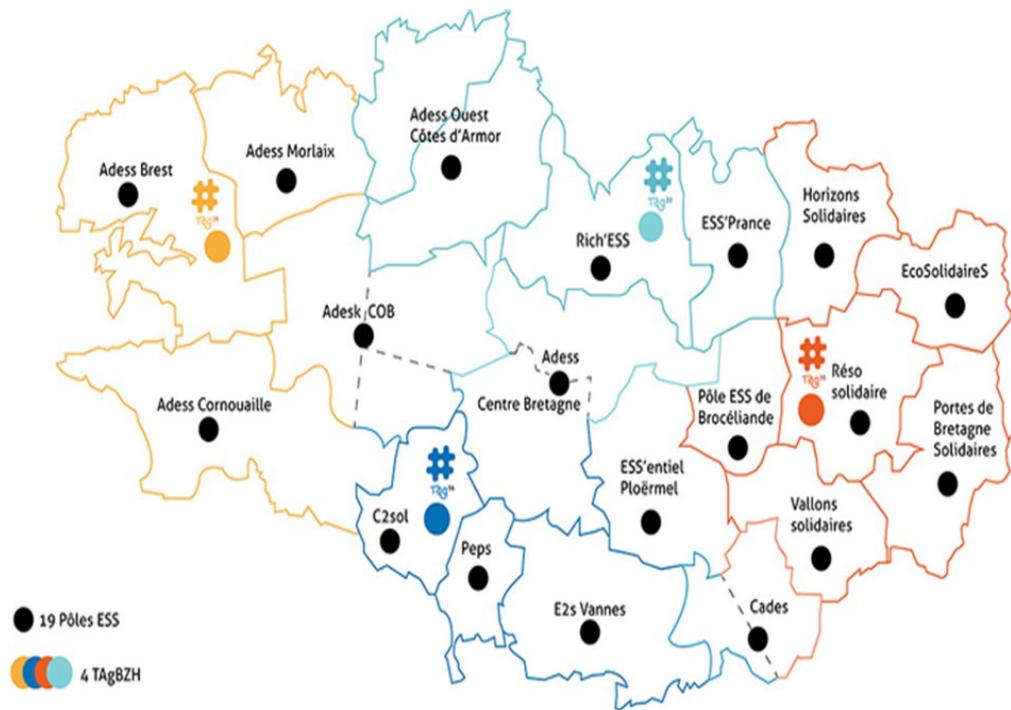


Avec la loi Hamon, naissance de ESS France : représente et porte les intérêts des entreprises et organisations de l'ESS, coordonne les CRESS

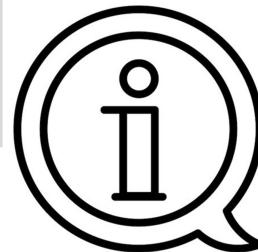


Chaque région française est dotée d'une Chambre Régionale de l'ESS dont le rôle est la promotion et le développement de l'ESS, la contribution au développement des synergies inter-régionales

Cas particulier de la Bretagne : seule région française où 19 pôles ESS locaux sont installés au plus proche des territoires et de leurs habitants



# Le cadre réglementaire de l'ESS en Espagne



L'Espagne parle d'**ECONOMIE SOCIALE** : le pays a légiféré en [2011 avec la loi 5/2011 sur l'économie sociale](#). Cette loi établit les bases de son fonctionnement et reconnaît les structures du secteur.

## DEFINITION :

« *L'économie sociale désigne l'ensemble des activités économiques et entrepreneuriales exercées dans le secteur privé par des entités qui, conformément aux principes énoncés directeurs, poursuivent soit l'intérêt collectif de leurs membres, soit l'intérêt économique ou social général, soit les deux.* »

## Les entités de l'économie sociale agissent sur la base des principes directeurs suivants :

- a) Primauté des personnes et de la finalité sociale sur le capital, qui s'incarne dans une gestion autonome, transparente, démocratique et participative, qui conduit à privilégier la prise de décision davantage basée sur les personnes et leurs contributions de travail et de services fournis à l'entité ou sur la finalité sociale, que sur leurs contributions au capital social.
- b) Application des résultats obtenus de l'activité économique principalement basée sur le travail apporté et le service ou l'activité réalisée par les associés ou leurs membres et, le cas échéant, à l'objet social de l'entité.
- c) Promotion de la solidarité interne et sociétale qui favorise l'engagement en faveur du développement local, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, la cohésion sociale, l'intégration des personnes menacées d'exclusion sociale, la création d'emplois stables et de qualité, la conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle et la durabilité.
- d) Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

## L'économie sociale comprend :

- les coopératives,
- les mutuelles,
- les fondations
- les associations qui exercent une activité économique,
- les sociétés liées au travail,
- les entreprises d'insertion,
- les centres d'emploi spéciaux,
- les corporations de pêcheurs,
- les entreprises de transformation agricole
- les entités individuelles créées par des réglementations spécifiques régies par les principes directeurs

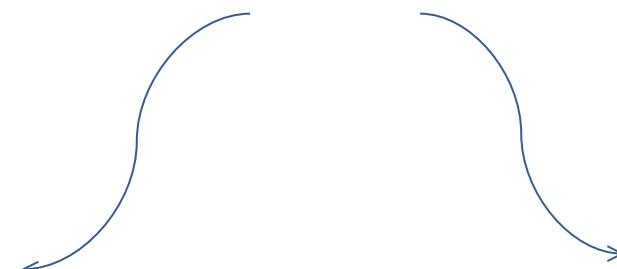
# Le cadre institutionnel de l'ESS en Espagne

La loi 5/2011 sur l'économie sociale n'a pas ordonné la représentations des acteurs de l'ESS en Espagne mais a laissé la liberté aux acteurs de créer leurs propres structures représentatives.

**2 courants ont émergé :**



[La Confédération des Entreprises Espagnoles de l'Économie Sociale](#) est de loin le mouvement le plus « fort » politiquement et financièrement. Comme son nom l'indique, elle représente les acteurs de l'économie sociale.



Ces deux organisations représentatives sont actives nationalement et présentes dans chaque région autonome.



[Le Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire](#) est un réseau alternatif qui regroupe et représente les acteurs de l'économie sociale ET solidaire, plus actifs sur les questions de développement durable notamment.

# Politique de l'Union Européenne de soutien à l'ESS

S'il est vrai que l'Union européenne ne dispose que de peu de compétences dans le domaine social, et que celui-ci demeure avant tout du ressort des États membres, elle a néanmoins développé un certain nombre de politiques sur ce sujet, en particulier depuis le début des années 1990. Dans ce contexte d'européanisation des politiques sociales, l'échelle européenne devient de facto de plus en plus pertinente pour appréhender le développement de l'économie sociale et solidaire.



## Cadre réglementaire et reconnaissance de l'ESS par l'Union Européenne

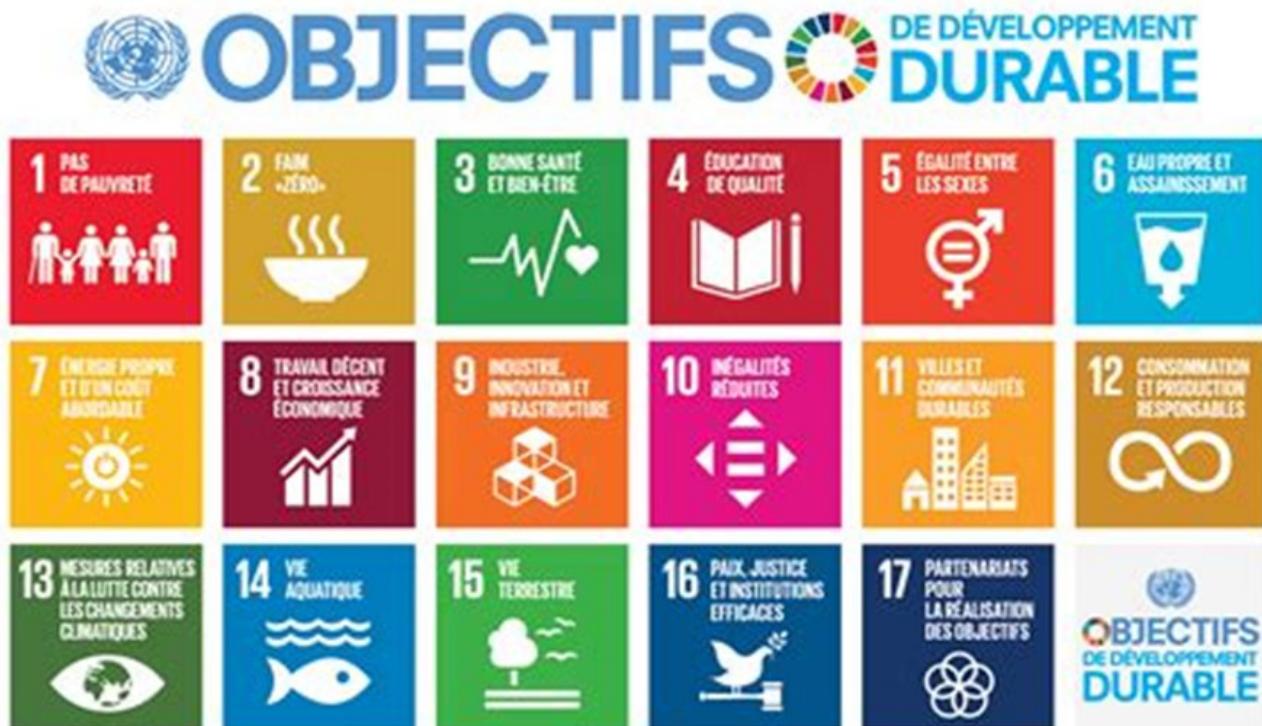
L'UE n'a pas de législation unique sur l'ESS, mais plusieurs textes et initiatives reconnaissent l'importance de ce secteur vu comme un moteur du développement durable et encouragent son développement. En 2011, la Commission Européenne a adopté un **Plan d'action pour l'économie sociale**, qui visait à promouvoir une meilleure reconnaissance et un meilleur soutien de l'ESS dans l'ensemble des États membres. Ce plan d'action a été le premier pas pour intégrer l'ESS dans les politiques européennes, soulignant la nécessité de soutenir le secteur en matière d'emploi, de financement, d'accès au marché et de visibilisation.

Le **Livre vert sur l'économie sociale** de 2006 a également marqué une étape importante en définissant l'ESS comme un secteur distinct de l'économie traditionnelle, et en encourageant la reconnaissance des organisations de l'ESS dans la législation européenne. Ce document a permis de créer un cadre de réflexion sur les politiques à adopter pour soutenir le secteur.

Dans le cadre du **programme Horizon Europe**, l'UE soutient l'innovation sociale, un domaine dans lequel l'ESS joue un rôle majeur. Ce programme finance des projets qui favorisent le développement de solutions innovantes aux défis sociaux et environnementaux, en particulier dans des domaines tels que la transition énergétique, l'inclusion sociale, ou l'économie circulaire. Ces initiatives offrent des opportunités aux entreprises sociales pour collaborer avec des institutions publiques, des entreprises privées et des organisations non gouvernementales.

L'UE a également mis en place l'Agenda européen pour les compétences, qui vise à améliorer les compétences des travailleurs dans des secteurs en croissance, y compris celui de l'ESS. En 2020, la Commission Européenne a adopté la **Stratégie européenne pour l'ESS**, qui propose des actions spécifiques pour renforcer la formation et l'acquisition de compétences dans ce domaine. Cette stratégie se concentre également sur le soutien à l'entrepreneuriat social et la facilitation de l'accès aux financements pour les entreprises sociales.

# Politique de l'Union Européenne de soutien à l'ESS



[Extrait du site de la Commission Européenne :](#)

« L'UE et les Nations unies sont des partenaires naturels pour mener les efforts visant à façonner un monde meilleur et plus sûr au profit de tous. À cette fin, l'UE soutient un multilatéralisme effectif et un ordre international fondé sur des règles et s'articulant autour des Nations unies. Grande réussite de négociation de l'UE, les ODD constituent un instrument précieux pour projeter les valeurs et les objectifs de l'UE à l'échelle mondiale et fournissent un cadre commun, utile pour les partenariats internationaux. Il est donc dans l'intérêt de l'UE de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 au niveau mondial, dans le cadre de son action extérieure. »

L'ESS est profondément alignée sur les ODD de l'ONU, démontrant sa capacité à contribuer à de multiples objectifs de développement durable.

# Politique de l'Union Européenne de soutien à l'ESS

**ODD 8 : Travail décent et croissance économique. L'ESS génère des emplois stables et décents, en particulier dans des secteurs tels que l'inclusion sociale et les énergies renouvelables.**

Exemple : En Espagne, des initiatives telles que les marchés sociaux ont créé des opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables.

Le « *mercado social* » ou marché social est un évènement mensuel qui regroupe les structures de l'ESS et les producteurs engagés dans des pratiques durables. Ces évènements attirent un public large qui vient y faire ses courses alimentaires, mais aussi participer à des animations et des actions de sensibilisation. En plus de favoriser les synergies et la mise en réseau des acteurs de l'ESS et de l'agriculture durable, ces évènements contribuent à une meilleure compréhension du grand public de ce qu'est l'ESS. Lancé à Madrid, le marché social s'est rapidement essaimé à travers tout le pays et connaît un franc succès, autant auprès des structures de l'ESS que du grand public.



# Politique de l'Union Européenne de soutien à l'ESS



**ODD 12 : Consommation et production responsables.**  
**L'ESS promeut des chaînes d'approvisionnement éthiques, encourage l'économie circulaire et le commerce équitable.**

Exemple : en France, La Louve travaille avec des producteurs locaux ou encore La Volumerie qui févorce le réemploi de matériaux pour minimiser l'impact sur l'environnement.

L'entreprise La Volumerie propose des décors pour les espaces d'exposition (musées et autres) issue de matériaux revalorisés. Entre prestations de design scénographique et menuiserie, l'entreprise s'est dotée d'un pôle valorisation composé de 2 techniciens valoristes. Les matériaux sont parfois achetés pour répondre à la commande d'un client mais ils seront tous entièrement démontés et revalorisés par l'équipe. L'entreprise porte une attention particulière à la provenance et la qualité des matériaux achetés ou récupérés. Aujourd'hui en SAS, l'entreprise compte une dizaine de salariés et travaillent dans le grand ouest français.

# Politique de l'Union Européenne de soutien à l'ESS



**ODD 13 : Action pour le climat. L'ESS encourage les projets de transition énergétique, tels que les coopératives d'énergie renouvelable.**

Exemple : Enercoop en France a mené des efforts pour réduire les émissions de carbone dans les territoires locaux.

Enercoop fournit à ses clients une électricité 100 % renouvelable, en ancrant sa démarche dans un cadre coopératif, local et citoyen. En 2024, le réseau Enercoop, c'est 11 coopératives, plus de 460 producteurs, près de 100 000 clients, 64 000 sociétaires et 13 200 clients professionnels. Elle travaille en co-développement avec les collectivités et les citoyens. Le réseau des coopératives met aussi l'accent sur les services permettant de réduire la consommation des client·es, d'encourager la rénovation des logements ou bâtiments ou encore d'accompagner l'installation de panneaux photovoltaïques.

# Politique de l'Union Européenne de soutien à l'ESS



**ODD 10 : Réduction des inégalités. Les entreprises de travail et les projets de territoire facilitent l'inclusion sociale des groupes marginalisés.**

Exemple : Emmaüs à l'internationale qui mène des actions d'inclusion sociale et d'économie circulaire.

Emmaüs international est un mouvement rassemblant des personnes ayant vécu ou non l'exclusion, qui ensemble, construisent des réponses à des situations d'injustice. Regroupés dans 425 associations présentes dans 41 pays, ses membres œuvrent à ce que toute personne puisse retrouver une place dans la société par un accueil et un travail dignes. Partout où cela est possible, ses organisations vivent de la récupération d'objets, de leur recyclage et de leur réemploi. Cette initiative permet à de nombreuses personnes de retrouver leur dignité par le travail. Emmaüs développe des actions pour l'accès à la santé, à l'eau, à l'éducation, à un logement, contre la dégradation de notre environnement.

# Politique de l'Union Européenne de soutien à l'ESS

## Les mécanismes de soutien à l'ESS

- Le Fonds Social Européen est l'un des principaux instruments financiers de l'UE pour soutenir l'ESS, en particulier dans le domaine de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté. Le FSE soutient des projets qui visent à améliorer l'emploi, à soutenir l'insertion des personnes en situation de vulnérabilité, et à promouvoir des pratiques innovantes dans le domaine social.
- Le programme *EaSI* est spécifiquement dédié à soutenir les initiatives d'entrepreneuriat social. Ce programme offre des financements et des garanties pour encourager les investissements dans des projets ayant un impact social ou environnemental. Il inclut des mécanismes tels que la garantie d'investissement dans l'entrepreneuriat social, qui facilite l'accès des entreprises sociales aux financements privés.
- Le Fonds Européen d'Investissement soutient également les entreprises sociales en finançant des investissements à impact social. Ces investissements sont spécifiquement orientés vers des entreprises qui génèrent des retombées sociales et environnementales positives, tout en étant financièrement viables.
- Interreg Europe promeut la collaboration transfrontalière dans les projets d'ESS, en finançant des initiatives telles que les marchés sociaux et les coopératives énergétiques.
- Les directives européennes 23/2014 et 24/2014 sur les marchés publics recommandent l'inclusion de critères sociaux et environnementaux, fournissant un cadre aux pays membres pour donner la priorité à l'ESS dans les appels d'offres publics.

# Les obstacles et les opportunités de l'ESS

## Obstacles

Reconnaissance institutionnelle limitée, manque de visibilité et de reconnaissance du grand public

Manque d'accès aux financements qui limite la capacité à développer / la pérennité des structures ESS

Adaptabilité et manque de compétences clés (transition numérique)

Manque de formations à la gestion de structures ESS

Manque de cohésion réglementaire entre les états européens

Concurrence avec les grandes entreprises compétitives peu soucieuses de défendre des valeurs

Réseaux transnationaux peu développés

## Opportunités

Soutien politique croissant dans de nombreux pays, en demande de modèles durables

Évolution des habitudes de consommation des populations

Innovations numériques

Des programmes de formations existants à valoriser et diffuser

Des pays précurseurs ont des cadres réglementaires inspirants

Intérêt croissant pour les modèles économiques durables et innovants respectueux des humains et de l'environnement

Des réseaux existants à intégrer et développer (RIPESS, ...)

# Les leviers du développement de l'ESS

Développement durable, économie circulaire, qualité de vie au travail, implication des citoyens dans la gestion des structures ESS, contribution au développement local : autant de bonnes raisons pour les collectivités territoriales d'appuyer le développement des structures de l'ESS !

Selon l'étude de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, « L'économie sociale et solidaire, une chance pour les territoires fragiles : Quels leviers de pérennisation des entreprises de l'ESS pour les décideurs publics locaux ? », de 2019 :

Levier 1

**Activer des partenariats financiers directs dans le cadre de ses compétences**

Levier 2

**Activer des contributions en nature dans le cadre de ses compétences**

Levier 3

**Développer une commande publique responsable**

Levier 4

**Accompagner les entreprises de l'ESS**

Levier 5

**Promouvoir les activités et l'offre des entreprises de l'ESS auprès du grand public**

Levier 6

**Co-animer des dynamiques collectives**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



les  
petites  
rivières  
Les Beaux  
jours

